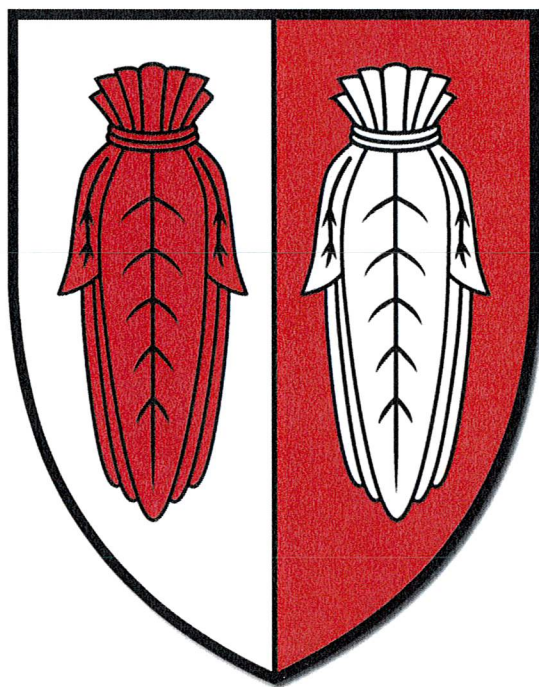


COMMUNE D'HENNIEZ



Préavis municipal Numéro 03/2026 du 4 mai 2026

Rapport de gestion

de la Municipalité d'Henniez

présenté au Conseil général pour l'année 2025

TABLE DES MATIÈRES

Résultat global	3
Commentaires généraux	4
Comparaison du budget et activités particulières réalisées	6
Impôt et valeur du point d'impôt	11
Péréquation intercommunale	13
Domaines autofinancés	16
Investissements	17
Tableau flux de trésorerie et marge d'autofinancement	18
Bilan	20
Assemblées et commissions	22
Préavis	22
Dicastères	23
Contrôle des habitants	24
Conclusion	25

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions légales et se basant sur la Loi sur les Communes (LC) du 28 février 1956, état au 1^{er} janvier 2006 (art. 93) ainsi que sur le règlement sur la comptabilité des communes (RCC) du 14 décembre 1979, état au 1^{er} mars 2006 (art. 33 et suivants), la Municipalité a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion pour l'exercice 2025.

Comme à son habitude, la Municipalité a siégé régulièrement pour la gestion des affaires courantes et pour traiter toutes les questions et tous les problèmes relatifs à la bonne gestion de notre commune.

Le 4 novembre 2025, Madame Anne Marion Freiss, Préfète du district de la Broye-Vully, a procédé à la visite annuelle de contrôle et a constaté à cette occasion que tous les registres et documents officiels de la commune étaient à jour et parfaitement tenus, attestant ainsi du bon fonctionnement de notre administration communale.

Résultat global

Les comptes de fonctionnement 2025 soumis à votre approbation bouclent avec une perte de CHF 27'998.24.

	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Ecart en %	
				C25/B25	C25/C24
Charges	2'698'508	2'602'853	2'349'176	+3.7%	+14.9%
Revenus	2'670'510	2'604'720	2'349'571	+2.5%	+13.7%
Perte/bénéfice	-27'998	1'867	395		

Montants arrondis

Commentaires généraux

Les comptes 2025 sont, d'une part, marqués par un décompte favorable de la nouvelle péréquation intercommunale, d'autre part, par un recul des recettes fiscales. Par ailleurs, bien que certaines charges imprévues aient été engendrées par une série d'événements, celles-ci ont toutes généré une valeur ajoutée positive. Pour le reste, les comptes reflètent principalement des dépenses de fonctionnement courantes, sans particularité majeure.

Suite à la réfection de la fontaine de la Route des Bains en 2024, l'ancienne cloche du collège a été rendue au public sous un nouveau couvert en bois. L'offre sportive s'est enrichie d'une table de ping-pong sur la place de jeux et d'un panier de basket sur le parking du Closalet. Enfin, deux événements non budgétisés – une journée portes ouvertes et un marché de l'Avent – ont animé le village, rencontrant une très belle fréquentation.

A l'administration communale, la mise à jour des infrastructures informatiques, notamment au contrôle des habitants et à la bourse, s'est déroulée comme prévu, permettant de faire face aux exigences croissantes. Le travail obligatoire d'archivage portant sur les années 2007 à 2019, débuté en 2024, a été achevé.

D'ailleurs, la Municipalité s'est battue avec succès dans deux dossiers d'importance pour l'avenir du village. Celui de la proposition d'une nouvelle loi sur les communes et celui de la tentative de vente frauduleuse du bien-fonds de l'ancienne usine Henniez-Santé et son château. Les frais générés ont été bien investis dans les deux cas.

De son côté, *Le Confédéré* a poursuivi une optimisation rigoureuse de ses coûts tout en enrichissant son offre d'un service de midi. Grâce à cette démarche, l'établissement a clôturé l'exercice avec un résultat opérationnel de CHF 7'300 en dessous du budget. En outre, deux petits investissements imprévus, mais nécessaires, ont été réalisés.

Le dépassement budgétaire global provient essentiellement de l'administration générale, à hauteur d'environ CHF 30'000, imputable aux postes « réceptions et manifestations » ainsi qu'aux « prestations de services » (frais d'avocat). Des dépassements mineurs sur d'autres lignes ont été intégralement compensés par des économies réalisées sur divers postes restés sous le budget.

En 2025, la tendance observée ces dernières années s'est confirmée : une stagnation, voire un recul des recettes fiscales, face à une hausse constante des charges imposées (administration, enseignement, trafic régional, énergie). Conséquence directe, la marge d'autofinancement, déjà faible en 2024 (CHF 125'641), est devenue négative en 2025 (CHF - 6'761). Hors participation des domaines autofinancés (eau, épuration, STEP, déchets), ce déficit s'élève à CHF 21'997. Cela signifie qu'une partie des charges courantes, en plus de la totalité des investissements (amortissements), a dû être couverte par les réserves.

Au résultat final déficitaire de l'exercice (CHF - 27'998) s'ajoutent des prélèvements aux fonds de réserve, pour l'essentiel planifiés, à hauteur de CHF 165'285, portant le déficit de financement total à CHF 193'283. Bien que ce chiffre marque une amélioration par rapport au déficit de CHF 253'887 enregistré en 2024, il nécessite un recours aux capitaux propres. Heureusement, la commune dispose toujours de réserves solides lui permettant d'absorber ces prélèvements.

Dans ce contexte, le décompte de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) constitue une excellente nouvelle. Premier exercice appliqué selon le nouvel algorithme, il semble plus favorable pour la Commune d'Henniez que l'ancien système de calcul.

Pour plus de détails sur les autres postes, les variations par rapport au budget sont analysées dans le chapitre suivant.

Tous les documents détaillés des états financiers se trouvent dans l'annexe.

Notamment :

- Comptes de fonctionnement par ordre administratif
- Comptes des investissements
- Prélèvements fonds de réserve travaux futurs
- Bilan
- Plan des amortissements
- Fonds de réserve
- Emprunts
- Engagements hors bilan
- Rapport de la révision

Comparaison au budget et activités particulières réalisées

Dans ce chapitre nous détaillons les postes qui présentent un écart significatif par rapport au budget de fonctionnement.

Administration (110)

Bien qu'un dépassement des coûts de personnel apparaisse à première vue dans les comptes 110.30x.xx, celui-ci est intégralement compensé par des remboursements d'assurance (110.436.03) et par une contribution de CHF 5'000 de l'Association Vaudoise des Archivistes (110.465.00), pour un mandat de gestion confié à notre archiviste communal. Au final, la charge globale du personnel s'établit environ CHF 4'000 en dessous du budget.

Le compte du matériel bureautique et des abonnements informatiques (110.310.01) enregistre un dépassement d'environ CHF 5'000, se situant toutefois au même niveau qu'en 2024. Aucun poste spécifique n'explique cet écart ; le budget initial avait simplement été sous-estimé.

Le compte des réceptions et manifestations (110.317.00) affiche une hausse substantielle : CHF 12'560 par rapport au budget et CHF 15'760 comparé aux comptes 2024. Ce poste regroupe des activités variées (réceptions officielles, primes de naissance, activités pour enfants, repas du personnel, décorations, etc.), qui seront mieux ventilées dans le nouveau plan comptable dès 2026. La déviation s'explique principalement par deux nouveaux événements non budgétisés, tous deux rencontrant un franc succès : la journée portes ouvertes et le marché de l'Avent. Ce dernier a engendré des frais de CHF 5'700 pour des revenus de CHF 2'500, soit une charge nette de CHF 3'200 ; des pistes d'optimisation ont déjà été identifiées pour réduire ce coût lors de la prochaine édition. La journée portes ouvertes a coûté environ CHF 2'000.

À cela s'ajoutent des dépenses assimilables à de « petits investissements », notamment CHF 1'075 pour les illuminations de Noël et CHF 3'650 pour le remplacement de drapeaux et étendards. Plusieurs réceptions extraordinaires ont également contribué à la hausse : un rassemblement de petites communes vaudoises sur la nouvelle loi communale (charge d'environ CHF 2'000), événement considéré comme un succès ayant participé au retrait de la proposition de loi par le Canton ; l'assemblée annuelle de l'ADCV (charge d'environ CHF 1'600) ; et la réception de l'ARAS-ARAJ (charge d'environ CHF 1'500). L'ensemble de ces postes extraordinaires justifie l'écart budgétaire observé.

Le compte des prestations de service (110.318.00) présente un dépassement de CHF 14'000. Celui-ci provient essentiellement de frais d'avocat extraordinaires liés au dossier de l'ancienne usine Henniez Santé et du château (tentative de vente et faillite frauduleuse), ainsi que d'autres litiges villageois. La création du nouveau site web communal a également contribué à cette hausse, dans une moindre mesure.

Enfin, le compte des cotisations (110.319.00) clôture avec un solde inférieur de CHF 4'800 au budget, grâce notamment à une redistribution de bénéfice de CHF 2'700 de la corporation forestière Glâne-Farzin.

Au total, les frais d'administration dépassent le budget d'environ CHF 30'400.

Impôts (210)

L'analyse des recettes fiscales est traitée dans un chapitre séparé.

Finances (220)

Dans cette section il y a une hausse du revenu net de la péréquation intercommunale de CHF 107'000 par rapport au budget.

L'analyse de la péréquation intercommunale est traitée dans un chapitre séparé.

Collège (351)

L'amortissement obligatoire de CHF 60'650 est pour la plupart compensé par un prélèvement planifié au fonds de réserve (9282.01) de CHF 59'000.

Chapelle (352)

Des travaux d'entretien prévus n'ont pas encore été réalisés. Le coût est donc resté CHF 5'000 au-dessous du budget.

Grande salle du Cloalet (353)

Les charges et les revenus sont restées légèrement inférieurs au budget.

L'amortissement obligatoire de CHF 37'213 est pour la plupart compensé par un prélèvement planifié au fonds de réserve (9282.01) de CHF 36'000.

Dans l'ensemble la charge de la Grande salle est CHF 1'800 plus basse que prévue.

Le Confédéré (355)

Les comptes du Confédéré enregistrent une perte de CHF 36'209, ce qui représente une réduction de CHF 32'750 (47%) par rapport aux comptes 2024.

		Comptes	Budget	Ecart
Revenus		236 489	240 000	-3 511
ventes HT		218 489	222 000	-3 511
service publique - guichet poste		18 000	18 000	0
Achat de marchandises HT		-131 627	-146 400	14 773
Marge brute	44%	104 862	93 600	11 262
Charges de personnel		-120 363	-117 645	-2 718
Autres charges d'exploitation		-20 708	-8 700	-12 008
Résultat		-36 209	-32 745	-3 464

La fréquentation du bistrot a été très bonne et les ventes ne se situant que 1.6% (CHF 3'511) en dessous du budget. La réduction de l'activité épicerie, segment historiquement déficitaire, a permis d'augmenter la marge brute de 38% en 2024 à 44% en 2025. Celle-ci dépasse ainsi le budget de CHF 11'262. Par ailleurs, l'introduction d'une table de midi avec plat du jour dès novembre rencontre un franc succès et une bonne fréquentation.

Concernant les charges fixes, des petits investissements imprévus (355.311.00) ont été réalisés pour un total de CHF 10'800. Une dépense de CHF 4'600 s'est avérée indispensable pour l'acquisition d'un nouveau système de caisse, suite à la faillite de l'ancien fournisseur, dont le rachat par un tiers, a engendré de graves problèmes opérationnels. De plus, l'aménagement de tables supplémentaires, rendu possible par la réduction de l'épicerie, a nécessité CHF 6'200. Ces investissements ont engendré un léger dépassement du budget de CHF 3'464, autrement le résultat serait resté CHF 7'300 en dessous du budget.

Globalement, les diverses mesures mises en œuvre durant les trois premières années d'activité portent leurs fruits. Certaines d'entre elles n'ayant été appliquées qu'en cours d'année 2025, nous anticipons une amélioration supplémentaire des résultats pour 2026.

Routes (430)

La participation dans le déficit du trafic régional (430.352.00) était environ CHF 4'000 plus basse que prévu, mais CHF 6'000 (15%) plus élevée qu'en 2024. Nous constatons une constante croissance de cette charge d'année en année.

Pour le reste, le budget des routes a été tenu.

L'amortissement obligatoire de CHF 57'496 est pour la plupart compensé par un prélèvement planifié au fonds de réserve (9282.01) de CHF 55'000.

Parcs (440)

Le budget d'entretien (440.314.00) a été dépassé d'environ CHF 12'900. Cette hausse est due à des petits investissements, notamment l'installation d'un couvert pour l'ancienne cloche du collège pour un montant de CHF 5'400, la mise en place d'une table de ping-pong et d'un panier de basketball pour un montant d'environ CHF 9'900.

Ces investissements pour un total de CHF 15'285 sont compensés par un prélèvement au fonds de réserve (9282.01).

Ordures et déchets (450)

Cette section n'a pas d'impact sur le résultat global de la commune. Elle est traitée dans un chapitre séparé (domaines autofinancés).

STEP (460)

Cette section n'a pas d'impact sur le résultat global de la commune. Elle est traitée dans un chapitre séparé (domaines autofinancés).

Égouts et épuration (461)

Cette section n'a pas d'impact sur le résultat global de la commune. Elle est traitée dans un chapitre séparé (domaines autofinancés).

Cours d'eau (470)

Il n'y avait pas de travaux cette année. Le résultat est CHF 2'000 inférieur au budget.

Enseignement (510 et 520)

Le budget de l'enseignement primaire (510.352.02) et secondaire (520.352.02) a été respecté.

Formation professionnelle (550)

Le poste de CHF 4'450 destiné à la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM) n'avait, par erreur, pas été intégré au budget.

Police (61)

La facture policière, qui fait partie de la péréquation intercommunale, est de CHF 12'270 plus élevée que le budget.

Défense incendie (650)

Les comptes affichent une hausse de CHF 5'400 par rapport au budget, imputable à la construction d'une nouvelle caserne.

Service social (710)

Les repas des aînés (710.318.00) pour un total de CHF 6'300 n'étaient pas au budget.

Prévoyance sociale cantonale (720)

Dans cette section une hausse de CHF 31'760 par rapport au budget provient de la facture sociale (720.351.00), qui est traitée dans un chapitre séparé (péréquation intercommunale).

Service des eaux (810)

Cette section n'a pas d'impact sur le résultat global de la commune. Elle est traitée dans un chapitre séparé (domaines autofinancés).

Impôts et valeur du point d'impôt

En 2025 la commune a eu un revenu fiscal de CHF 953'392, ce qui représente un recul de CHF 129'058 par rapport à 2024 et CHF 57'200 moins que budgétisé.

	2025	2024	2023	2022	2021	2020
Impôts sur le revenu et la fortune (PP)	829 332	751 802	1 043 595	596 768	673 551	713 062
Impôts sur le bénéfice et le capital (PM)	55 836	134 558	73 225	22 395	-22 961	100 138
Impôt à la source	12 069	11 647	26 991	18 059	21 625	10 738
Impôt sur les frontaliers	6 201	6 123	6 164	5 776	5 222	4 252
Impôt personnel	750	0	0	704	0	22
Impôt foncier	105 632	103 915	98 614	91 884	90 353	84 289
Impôt complémentaire sur les immeubles	2 259	2 044	2 135	2 089	1 745	2 047
Droits de mutation	8 667	29 207	133 031	72 006	44 013	39 220
Impôt sur les gains immobiliers	14 740	14 209	43 065	106 426	19 217	0
Impôts sur les successions et donations	0	0	982	0	0	-57
Impôts sur les chiens	3 660	1 780	1 740	820	800	850
Impôts récupérés après défalcation	18 092	54 078	814	1 369	-733	7 343
Intérêts de retard	9 251	15 378	9 332	9 096	13 513	15 549
Correctif arriéré	0	0	0	0	15 159	0
Pertes sur débiteurs (défalcatons)	-112 325	-41 852	-11 988	-24 582	-43 904	-110 582
Imputation d'impôts étrangers à la source	-95	0	-7 168	0	-24 696	-141
Intérêts bonifiés	-678	-439	-99	-622	-174	-232
TOTAL revenu fiscal	953 392	1 082 450	1 420 433	902 187	792 730	866 498
Taux d'imposition	69%	69%	69%	69%	69%	69%
Valeur du point d'impôt (PP + PM)	12 829	12 846	16 186	8 973	9 429	11 786
Nombre d'habitants	437	462	454	414	407	398
Valeur du point d'impôt par habitant	29.36	27.80	35.65	21.67	23.17	29.61

Structure des recettes fiscales

En 2025, les impôts sur le revenu et la fortune (personnes physiques) et les impôts sur le bénéfice et le capital (personnes morales) constituent le 93 % des recettes fiscales (sans tenir compte des pertes sur débiteurs). Ces impôts dit structurels montrent une modeste progression au niveau des personnes physiques, mais un recul au niveau des entreprises (personnes morales). Dans l'ensemble ils sont restés au même niveau qu'en 2024.

Les impôts conjoncturels (droits de mutations, impôt sur les gains immobiliers etc.) étaient particulièrement faibles en 2025.

De plus, il y a eu des pertes sur débiteurs (défalcations) à hauteur de CHF 112'325. En partie ces pertes ont été compensées par des récupérations après défalcation pour un montant de CHF 18'092. L'essentiel de l'abandon de créances provient des entreprises et personnes physiques implantées sur le site de l'ancienne usine Henniez-Santé, laissant une perte d'environ CHF 85'000.

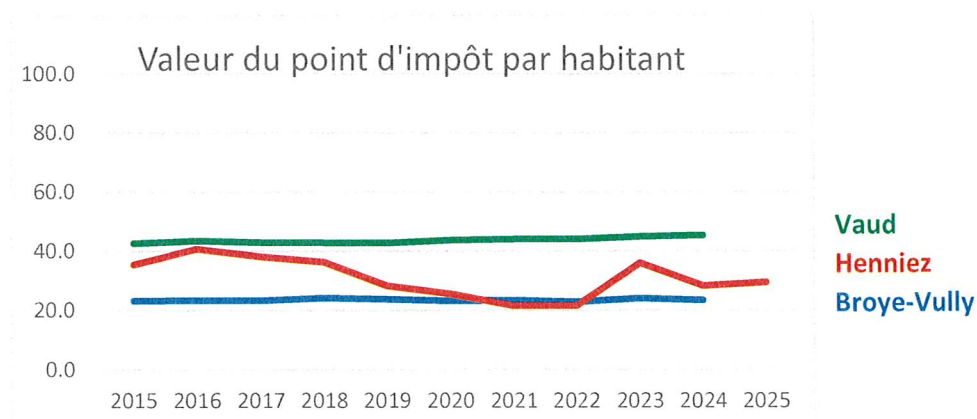
Globalement, les recettes fiscales de CHF 953'392 représentent 39% des revenus courants de la commune.

Valeur du point d'impôt

La valeur du point d'impôt d'une commune est le montant, en CHF, qui représente le rendement des impôts pour chaque pourcent des 69% de notre taux d'imposition (le rendement total divisé par 69). En principe, elle est calculée uniquement sur la base des impôts, qui sont déterminés par ce taux, c'est-à-dire l'imposition des personnes physiques (PP) et des personnes morales (PM).

Naturellement, le rendement dépend de la taille de la commune. Si on prend la valeur du point d'impôt par habitant (divisé par le nombre d'habitants), on obtient un indicateur important de la capacité de générer des recettes fiscales. C'est également le paramètre, qui a le plus d'impact sur le calcul de la péréquation intercommunale.

L'évolution de la valeur du point d'impôt par habitant, présentée dans la dernière ligne du tableau ci-dessus et illustrée par le graphique suivant, révèle un recul historique. En 2022, cette capacité était particulièrement faible avec CHF 21.67, contre une moyenne vaudoise de CHF 44.00. La valeur de CHF 35.65 enregistrée en 2023 s'explique par un revenu fiscal extraordinaire ; sans cet élément, elle se serait établie à CHF 23.04. Les années 2024 et 2025, avec respectivement CHF 27.80 et CHF 29.36, confirment une tendance positive.



Le taux d'imposition de 69%, maintenu depuis de nombreuses années, correspond exactement à la moyenne du district de Broye-Vully (69%) et se situe proche de celle du Canton de Vaud, qui était de 67.5% en 2024.

Compte tenu du contexte économique global et des charges pesant sur les ménages et les entreprises, la Municipalité propose au Conseil général le maintien du taux d'imposition à 69% pour 2026. Cette décision est prise malgré une marge d'autofinancement négative, qui contraint la commune à financer ses investissements par le recours à ses réserves (voir le chapitre « capacité d'autofinancement »).

Péréquation intercommunale

La nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV)

Entrée en vigueur en 2025, la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) a fait l'objet de notre premier décompte selon le nouvel algorithme, reçu fin mars 2026. Ce résultat, attendu avec impatience, revêt une importance cruciale : de par son volume, la péréquation influence considérablement les finances communales, et il était jusqu'ici difficile d'évaluer notre position sans connaître les effets du nouveau calcul. Ce premier décompte constitue désormais un élément central pour la planification financière des années à venir.

Avec l'entrée en vigueur de la NPIV il y a des changements dans la comptabilisation (comptes 220.441.00, 220.451.00, 220.452.00, ainsi que 61.351, 61.451 Réforme policière et 720.351.02 Participation à la cohésion sociale, PCS).

Comme la nouvelle péréquation est réorganisée dans toute sa structure, on ne peut en aucun cas comparer poste par poste, ni même la participation à la cohésion sociale (PCS) à celle d'avant, car l'alimentation plus élevée revient sous d'autres rubriques des ressources. Nous pouvons uniquement comparer le résultat global.

Le tableau sur la page 15 montre l'historique des dernières sept années sous l'ancienne péréquation, puis, 2025 sous la NPIV.

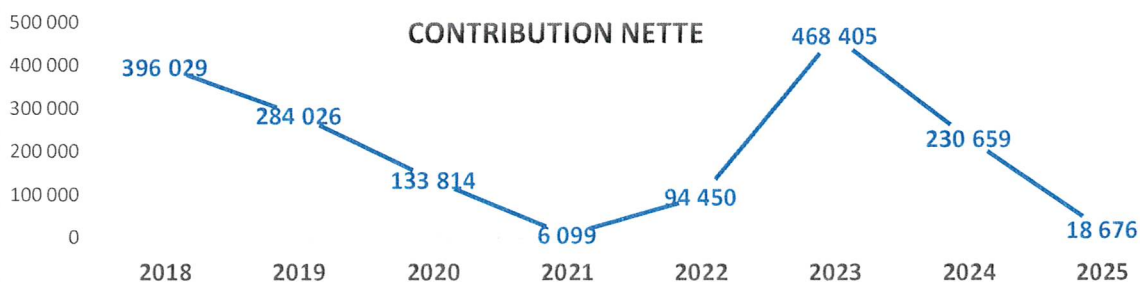
Le décompte 2025

Le décompte s'avère plus favorable de CHF 96'324 par rapport au budget, portant ainsi la contribution nette 2025 à CHF 18'676.

Dans le détail, les factures sociale et policière sont moins avantageuses que prévu. En revanche, la péréquation des ressources affiche un retour bien supérieur. Cette performance s'explique par deux facteurs principaux : d'une part, la baisse des recettes fiscales, consécutive à des défalcatons d'impôts très élevées et à la faiblesse des impôts conjoncturels (droits de mutation, gains immobiliers), a réduit notre effort contributif à la péréquation (voir section Impôts). D'autre part, le nombre élevé d'élèves à Henniez est désormais mieux valorisé grâce au nouvel algorithme.

La contribution nette de la Commune d'Henniez

Depuis des nombreuses années la Commune d'Henniez est une contributrice nette à la péréquation intercommunale du Canton de Vaud. Cela signifie qu'elle paie plus pour l'alimentation de la péréquation qu'elle ne reçoit en retour comme compensations. Le graphique ci-après montre l'évolution depuis 2018.



Le paramètre déterminant du calcul de la péréquation est la capacité à générer des recettes fiscales. Alors que l'ancien système se basait sur la valeur du point d'impôt, la NPIV privilégie désormais le revenu fiscal standardisé. Ce nouvel indicateur, calculé différemment, vise à réduire les effets de distorsion observés par le passé.

En principe, la contribution devrait suivre l'évolution du revenu fiscal. Toutefois, sous l'ancien régime, l'absence de proportionnalité entre ces deux grandeurs rendait la prévisibilité budgétaire difficile pour les communes. La dernière ligne du tableau (page 15), qui présente la contribution nette en pourcentage du revenu fiscal, illustre d'ailleurs les fortes fluctuations historiques de ce ratio. À ce stade, le premier décompte de la NPIV ne permet pas encore de déterminer si cette volatilité sera corrigée.

Perspective

Globalement, avec une contribution nette de CHF 18'676 en 2025, soit seulement 2% du revenu fiscal, la NPIV semble plus favorable pour la Commune d'Henniez que l'ancien système. Cette constatation constitue une excellente nouvelle. Toutefois, le revenu fiscal de 2025 étant relativement faible, nous anticipons une hausse de la contribution dans les années à venir. Celle-ci pourrait se situer entre CHF 50'000 et CHF 100'000, un montant qui resterait gérable pour la Commune.

Ancienne péréquation	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	NPIV	2025
Participation à la cohésion sociale (péréquation indirecte/facture sociale))	-236 506	-216 048	-175 796	-155 915	-210 738	-295 292	-187 879	Participation à la cohésion sociale	-451 762
Péréquation directe - total net	-118 002	-30 456	75 887	178 978	146 245	-120 158	635	Péréquation directe - total net	500 355
<i>Alimentation du fonds</i>	<i>-257 359</i>	<i>-250 579</i>	<i>-219 777</i>	<i>-187 717</i>	<i>-196 457</i>	<i>-345 029</i>	<i>-291 975</i>	Ressources	688 927
<i>Compensation population</i>	34 066	47 236	49 102	50 773	53 416	59 548	62 208	Besoins structurels	73 807
<i>Compensation solidarité</i>	34 176	97 913	145 301	183 136	186 310	87 149	161 831	Charges villes	-262 379
<i>Compensation dépenses thématiques</i>	71 115	74 974	101 261	132 786	102 976	78 174	68 571	Compensation transitoire	0
Réforme policière	-41 521	-37 522	-33 905	-29 162	-29 957	-52 955	-43 415	Réforme policière	-67 269
Contribution nette à la péréquation	-396 029	-284 026	-133 814	-6 099	-94 450	-468 405	-230 659	Contribution nette	-18 676
Total revenu fiscal	1 029 473	949 178	866 498	792 730	902 187	1 420 433	1 082 450		953 392
Contribution nette en % du revenu fiscal	38.5%	29.9%	15.4%	0.8%	10.5%	33.0%	21.3%		2.0%

Domaines autofinancés

Les domaines, qui sont financés par des taxes spécifiques (autofinancés), n'ont pas d'impact sur le résultat global de la commune. Leur résultat (bénéfice/perte) est porté au bilan séparément dans un fonds de réserve dédié (attribution/prélèvement au fonds de réserve).

Ordures et déchets (450)

Dans le domaine des ordures et déchets il n'y a rien de particulier à signaler. Il n'y a aucun changement par rapport aux comptes 2024. L'excédent de revenus de CHF 1'853 est attribué au fonds de réserve (9280.04 au bilan), qui a été créé avec l'exercice 2025. Auparavant, il n'y avait pas de fonds de réserve.

Epuration (461)

Le coût d'épuration (461.352.00), facturation interne de la STEP, est d'environ CHF 2'200 plus élevé que prévu. En revanche, un budget d'entretien courant de CHF 5'000 (461.318.00) n'a pas été utilisé.

Les taxes encaissées sur la consommation (461.434.00), quant à elles, sont restées environ CHF 9'000 inférieures au budget. Les comptes 2024 étaient plus élevés, car il y avait un rattrapage sur certains bâtiments.

D'ailleurs, il n'y avait aucun raccordement à facturer en 2025 (461.434.01).

Dans l'ensemble, un montant de CHF 6'635 a été prélevé au fonds de réserve, tandis que le budget prévoyait une attribution de CHF 3'000.

Eau (810)

L'entretien du réseau (810.311.00 et 810.314.00) a coûté environ CHF 13'000 de moins que prévu.

Par contre, le compte de la vente d'eau aux habitants (810.435.00) enregistre un revenu CHF 4'800 plus bas que prévu et il n'y avait pas de taxes de raccordement (810.434.00) versus un budget de CHF 7'000.

L'excédent de revenus de CHF 4'610 a été attribué au fonds de réserve.

STEP (460)

Globalement, le coût de fonctionnement reparté de CHF 255'910 est de CHF 33'946 (11.7%) plus bas qu'en 2024, qui était déjà 9.2% plus bas qu'en 2023. La baisse est due à une diminution de la charge polluante venant de l'usine de Nestlé Waters (Suisse) SA, ce qui réduit les charges variables (électricité, produits chimiques et évacuation des boues). Ces postes sont donc restés substantiellement au-dessous du budget. Par contre, cette baisse se traduit en un nombre d'équivalent d'habitants diminué. Ainsi, la proportion de la participation de Nestlé baisse et celle des communes augmente. Raison pour laquelle notre participation (chapitre 461 ci-dessus) a légèrement augmenté.

Comme en 2024, la commune a supporté une double charge salariale durant la période de transition entre le départ à la retraite de l'exploitant de la STEP et la prise de fonction de son successeur. Cette phase a mis à profit les compétences professionnelles du nouvel exploitant (soudage, etc.) pour exécuter d'importants travaux d'entretien, tout en assurant sa formation. Ces éléments, de nature d'investissement, justifient que la surcharge salariale de CHF 84'592 soit intégralement compensée par un prélèvement sur le fonds de réserve.

En plus de la charge salariale, des investissements pour un total de CHF 25'359 ont été réalisés en 2025 (460.504.00). Notamment, la remise en état du brasseur, des travaux d'électricité et de génie civil, ainsi que le préleveur d'échantillons.

L'entier de l'investissement a été prélevé au fonds de réserve (9282.04), intégralement alimenté par Nestlé Waters (Suisse) SA avec un montant annuel de CHF 100'000 (depuis 2022). De ce fait, La commune ne porte aucune charge d'investissement.

Investissements

Mise en place d'un nouveau système informatique pour le contrôle des habitants et la bourse

La mise en place des logiciels Innosolv et Crésus, budgétisée avec un montant de CHF 40'000, s'est déroulée comme prévu, permettant à l'administration communale de faire face aux exigences croissantes. Notamment, la connectivité avec des plateformes cantonales et fédérales, l'automatisation de nombreuses tâches auparavant manuelles ou encore le passage obligatoire au modèle des comptes harmonisés 2 (MCH2) dès 2026.

L'investissement de 47'420 CHF dépasse le budget de 19%, mais contient déjà des frais de licence pour 2026. Comme les derniers travaux auront lieu en 2026, le début de l'amortissement est reporté en 2027.

Tableau flux de trésorerie et marge d'autofinancement

	Année 2025	Année 2024
	Montant en CHF	Montant en CHF
Marges d'autofinancement par dicastère		
1 Administration générale	-454 874.80	-388 493.04
2 Finances	1 395 819.95	1 088 875.42
3 Domaines et bâtiments	-23 665.15	-63 877.10
4 Travaux	-117 688.23	-11 968.98
5 Instruction publique et cultes	-263 847.73	-264 893.72
6 Police	-95 160.05	-68 403.65
7 Sécurité sociale	-505 793.41	-241 987.26
8 Services industriels	58 448.60	76 389.10
Marge d'autofinancement	-6 760.82	125 640.77
+/- débiteurs	110 930.33	-59 771.39
+/- stock Confédéré	-2 386.50	7 460.00
+/- actifs transitoires	-151 108.47	23 082.59
<i>Pour une augmentation = "-"</i>	Variation des actifs	-42 564.64
<i>Pour une diminution = "+"</i>		-29 228.80
+/- engagements courants	21 936.20	72 038.22
+/- passifs transitoires	-107 604.59	-492 043.28
+/- provision débiteurs douteux	-101.70	-5 925.85
<i>Pour une augmentation = "+"</i>	Variation des passifs	-85 770.09
<i>Pour une diminution = "-"</i>		-425 930.91
Total des variations	-128 334.73	-455 159.71
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle	-135 095.55	-329 518.94
Investissements		
1 Acquisition, rénovation patrimoine administratif	-47 420.55	-111 017.02
2 Aliénations patrimoine administratif	0.00	0.00
3 Subventions perçues	0.00	0.00
4 Participation Services Industriels d'Henniez (SIH)	0.00	0.00
5 Investissements STEP	-25 395.06	-141 527.28
Total des investissements	-72 815.61	-252 544.30
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissements	-72 815.61	-252 544.30
Financement		
1 Emprunts remboursés	-52 000.00	-52 000.00
2 Nouveaux emprunts	0.00	0.00
3 Remboursement fonds de réserve protection civile	-147 433.00	0.00
Total de financement	-199 433.00	-52 000.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement	-199 433.00	-52 000.00
VARIATION DES LIQUIDITES	-407 344.16	-634 063.24

Le tableau de flux de trésorerie est une analyse des augmentations et des diminutions des liquidités au cours de la période. On différencie les flux selon leur origine, soit de **l'activité opérationnelle** (charges et revenus sans les transactions, qui ne sont pas accompagnées par un flux de liquidités tels que les amortissements, les prélèvements/attributions aux fonds de réserve ou les factures encore ouvertes (débiteurs et créanciers), de **l'activité d'investissements** (acquisitions et aliénations des actifs) ou de **l'activité de financement** (emprunts et remboursements).

Le solde des parties donne la variation des liquidités au cours de la période considérée.

A noter, qu'en 2025 des fonds non-utilisés de la protection civile à hauteur de CHF 147'433 ont dû être restitués. En conséquence, le compte d'épargne à l'actif et le fonds de réserve correspondant au passif ont été supprimés.

Capacité d'autofinancement

La marge d'autofinancement indique le montant disponible pour autofinancer des investissements.

Les comptes 2025 affichent une marge négative de CHF -6'760.82, signifiant que les revenus courants ne couvrent pas les charges courantes. Ce déficit courant implique qu'aucune ressource interne ne peut être dégagée pour financer les investissements.

Revenus courants (= revenus - prélèvements sur les fonds de réserve)	CHF 2'413'998
Charges courantes (= charges - attrib. aux fonds de réserve - amortissements)	CHF 2'420'759
Marge d'autofinancement (= revenus courants – charges courantes)	CHF -6'761
Capacité d'autofinancement (= marge d'autofinancement / revenus courants)	-0.3%

>20% très bonne, 10-20% bonne, 6-10% moyenne, 3-6% faible, <3% mauvaise

Sur le déficit de marge de CHF -6'761, les parts suivantes sont attribuables aux domaines autofinancés : CHF -6'635 pour le réseau d'égouts et l'épuration, CHF 4'610 pour le réseau d'eau, CHF 1'853 pour les ordures et déchets, et CHF 15'408 pour la STEP.

Hors ces domaines disposant de leurs propres fonds de réserve, le solde négatif s'établit à CHF -21'997. Ce montant est insuffisant pour couvrir les amortissements du secteur général, qui s'élèvent à CHF 171'286. Il en résulte un besoin de financement total de CHF 193'283, en amélioration par rapport au déficit de CHF 253'887 enregistré en 2024.

Pour combler ce déficit, les investissements ont été financés par les réserves. Les amortissements de CHF 171'286 ont été compensés par un prélèvement de CHF 150'000 sur le fonds de réserve pour les travaux futurs (9282.01), ainsi que les « investissements courants » par un prélèvement à hauteur de CHF 15'285. Après ces opérations, le compte de résultat fait encore apparaître une perte de l'exercice de CHF 27'998.

Bilan au 31.12.2025

Le bilan de la Commune d'Henniez reflète une situation financière très solide. Les indicateurs principaux tel que le degré de financement propre, les degrés de liquidités et la couverture des immobilisations sont tous très élevés. La commune dispose d'excellentes réserves, ce qui a permis d'absorber les investissements de l'exercice 2025 sans problème.

ACTIF	4 384 655	PASSIF	4 384 655
Actifs circulants	1 285 165	Fonds étrangers à court terme	165 324
Disponibilités	201 761	Engagements courants	94 826
Débiteurs	688 330	Engagm. caisses sociales	29 166
Stock	39 035	Passifs transitoires	41 332
Fonds de réserve	1 006	Fonds étrangers à long terme	1 073 000
Actifs transitoires	355 034	Emprunts à long terme	1 073 000
Actifs immobilisés	3 099 490	Fonds propres	3 174 330
Titres	62 547	Fonds de réserve	2 314 761
Patrimoine administratif	2 987 943	Capital	859 569
Participations	49 000	Perte de l'exercice	-27 998

Structure du capital (passif)

Degré de financement étranger (fonds étrangers / total passif)	28 %
Degré de financement propre (fonds propres (y compris bénéfice) / total passif)	72 %

Nous constatons qu'avec CHF 1.073 Mio. l'endettement de la commune est très faible.

Structure du patrimoine (actif)

Intensité des actifs circulants (actifs circulants / total actif)	29 %
Intensité des actifs immobilisés (actifs immobilisés / total actif)	71 %

Liquidités (capacité de paiement)

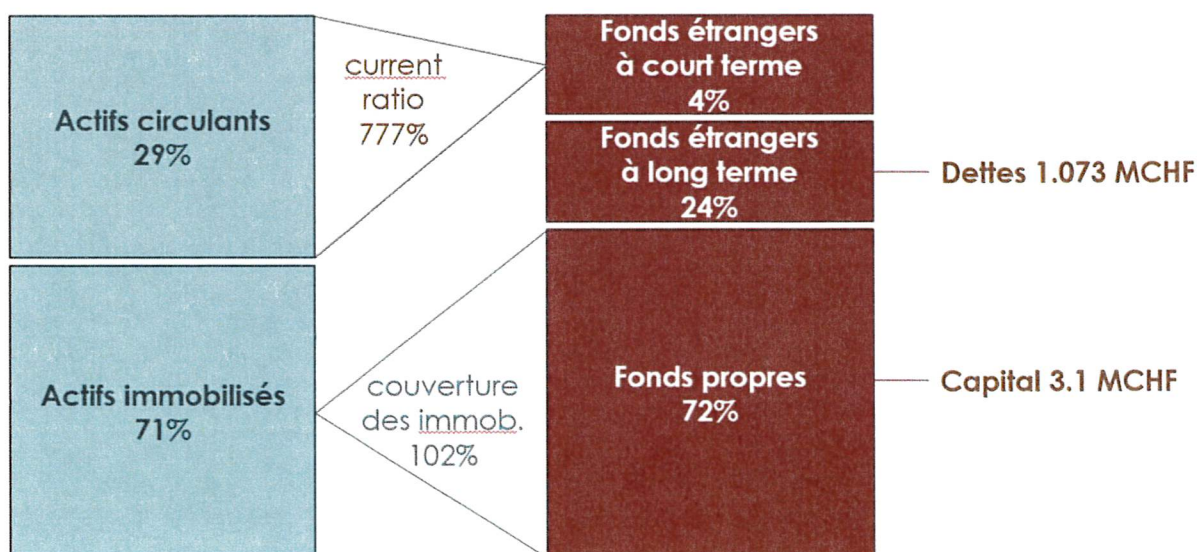
Degré de liquidité 1 (cash ratio) (liquidités / fonds étrangers à court terme)	122 %
Degré de liquidité 3 (current ratio) (actifs circulants / fonds étrangers à court terme)	777 %

La commune d'Henniez a des bonnes réserves de liquidités. Le cash ratio de 122% est très largement au-dessus des 20-30%, qui sont considérés comme suffisant pour couvrir les engagements à court terme. Le current ratio est un indicateur de sécurité en termes de solvabilité. Il devrait être au minimum 150-200%. Avec 777% la situation se présente comme excellente.

Couverture des immobilisations (règle d'or du bilan)

Degré de couverture des immobilisations 1 (fonds propres (y compris bénéfice) / actifs immobilisés)	102 %
Degré de couverture des immobilisations 2 (fonds propres (y compris bénéfice) + fonds étrangers à long terme / actifs immobilisés)	136 %

Le respect de la règle d'or constitue un principe important du financement. Cette règle consiste à financer les actifs immobilisés avec des fonds à long terme (fonds propres et fonds étrangers à long terme), de préférence des fonds propres. Cette couverture doit être supérieur à 100 %, ce qui est le cas pour la Commune d'Henniez.



Assemblées et commissions

Les membres de la Municipalité ont participé, à titre individuel, à diverses assemblées ou commissions, à savoir :

- la commission d'estimation fiscale,
- l'Association scolaire intercommunale de Payerne et environs (ASIPE),
- la COREB et l'Association Région Broye-Vully (ARBV),
- la commission des déchets de la COREB, soit la CODEB,
- l'Association pour la connexion des réseaux d'eau communaux de la rive droite de la Broye (CREB),
- l'Association régionale d'action sociale dans la Broye (ARAS),
- l'Association vaudoise de l'aide et des soins à domicile (AVASAD),
- l'Association du réseau d'accueil de jour Broye-Vully (ARAJ),
- l'Association intercommunale pour l'incinération des produits carnés,
- la protection civile,
- les paroisses catholique et protestante,
- l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB),
- l'Association intercommunale SDIS Broye-Vully,
- la corporation forestière intercantonale Glâne-Farzin.

Préavis

La Municipalité a soumis au Conseil général le rapport de gestion 2024 du 13 mai 2025 ainsi que les préavis suivants :

- Préavis municipal numéro 1/2025 du 13 mai 2025 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2026
- Préavis municipal numéro 2/2025 du 13 mai 2025 concernant le plan d'affectation (PA) de la STEP
- Préavis municipal numéro 3/2025 du 10 novembre 2025 relatif au budget de fonctionnement 2026
- Préavis municipal numéro 4/2025 du 10 novembre 2025 concernant le passage au modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)
- Préavis municipal numéro 5/2025 du 10 novembre 2025 concernant la révision des statuts de l'ASIPE

Dicastères

M. Yannick Escher – syndic**Administration générale, finances, gestion du personnel, voirie, affaires juridiques***délégué à la commission d'impôt***M. Olivier Aeberhard, vice-syndic****Police, STEP, eaux (potable, claire, usée, cours d'eau et PGEE), Le Confédéré***membre du comité directeur du CREB**délégué à l'Association intercommunale pour l'incinération des déchets carnés**délégué à AIR-PRO Glâne***M. Tony Kaeser****Affaires sociales, instruction publique et cultes, protection civile et défense incendie***membre du comité de direction de l'ASIPE**membre du comité de direction de l'ARAS Broye-Vully**délégué à l'Hôpital intercantonal de la Broye**délégué au SDIS Broye-Vully**délégué à l'ORPC Broye-Vully**délégué à l'ARAJ Broye-Vully**délégué à la FAJE**délégué à l'ABSMAD**délégué au Passeport vacances***M. Michel Wirz****Bâtiments communaux, police des constructions, aménagement du territoire***délégué à la commission d'estimation fiscale des immeubles**délégué ASIPE***M. Jean-Philippe Robert****Aménagement du territoire, forêts et domaines, routes et mobilité, gaz et électricité***délégué à la Corporation forestière Glâne-Farzin**délégué à l'ARAS Broye-Vully**délégué au CREB*

Contrôle des habitants

Population

437 habitants inscrits au 31 décembre (chiffres du SCRIS), dont :

- 344 confédérés
- 93 étrangers

soit une **diminution de 25 habitants** par rapport à l'an passé.

Confessions

Protestants	Catholiques	Sans	Autres	Total
130	82	168	57	437

Guichet

Il a été enregistré :

Arrivées	Départs	Naissances	Décès	Chiens
34	62	4	1	68

Conclusion

Au terme de ce rapport, nous tenons à remercier notre secrétaire, Madame Jeannine Hausammann, notre boursier, Monsieur Julian Wagner, notre préposée au contrôle des habitants, Madame Myriam Marcuard, Monsieur Peter Widmer, responsable de la STEP et son adjoint Monsieur Sébastien Gobalet ainsi que tous les employés communaux qui ne ménagent pas leur peine.

La Municipalité témoigne sa plus vive reconnaissance à toutes les autres personnes qui ont contribué, d'une façon ou d'une autre, au bon fonctionnement ou à l'entretien de notre village.

Considérant ce qui précède, la Municipalité vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à voter les conclusions suivantes :

Le Conseil général d'Henniez

- vu le rapport de la Municipalité du 4 mai 2026
- ouï le rapport de sa commission de gestion-finances
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour


décide

Article unique

de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'exercice 2025.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic



Yannick Escher



La Secrétaire



Jeannine Hausammann

Henniez, le 4 mai 2026